

COMMUNE DE CREPY (02870) INSCRIPTION À LA BROCANTE
DU 06 SEPTEMBRE 2026 (date limite le vendredi 04 septembre)

N°

Extrait de la circulaire préfectorale du 2 février 2009 :

«Participation des particuliers : Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus. Ils doivent également remettre à l'organisateur une attestation sur l'honneur de non-participation à d'autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

- ATTESTATION SUR L'HONNEUR -

Je soussigné(e) _____

Domicilié(e) _____

Numéro de téléphone (en cas d'annulation pour intempérie) : _____

Sollicite l'inscription à la BROCANTE organisée par la COMMUNE DE CREPY 02870 le **06 SEPTEMBRE 2026**,

à titre de particulier au tarif de :

☐ 2€ les 5 mètres

☐ 4€ les 10 mètres (maximum autorisé)

J'atteste sur l'honneur : (compléter d'une croix)

☐ Que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés ;

☐ N'avoir participé à aucune manifestation de même nature au cours de l'année civile jusqu'à ce jour ;

☐ Avoir participé à une seule manifestation de même nature au cours de l'année civile jusqu'à ce jour, le _____ à _____ ce qui fait un total de 2 par an autorisé.

J'indique ci-dessous les références d'une pièce d'identité :

CARTE NATIONALE D'IDENTITE	PERMIS DE CONDUIRE
N° :	N° :
Date de délivrance :	Date de délivrance :
Délivrée par :	Délivré par :

Paiement joint en espèces ou par chèque à l'ordre du **Trésor Public** (obligatoire). L'inscription est définitive.

Aucun remboursement ne sera possible. L'inscription n'est valable que pour un seul exposant sur l'emplacement désigné.

Interdiction de circulation en voiture après 08h00.

Fait à _____, le _____

Signature : _____

✂ _____

AUTORISATION
(à remplir par la mairie)

N°

M. _____ (particulier)

Domicilié(e) _____

Est autorisé(e) à participer à la brocante organisée par la Commune de CREPY 02870 le **06 SEPTEMBRE 2026**.

La Mairie atteste avoir reçu le règlement d'un montant deen pour le paiement de l'emplacement.

Fait à CREPY, le

Le Maire,
Patricia MEZZAROBBA.